

**TOUCH VOGLANS SAVOIE - LICENCE 2021 / 2022**  
**FICHE DE RENSEIGNEMENT ET D'INSCRIPTION**



**A RETOURNER COMPLET AVEC LE CERTIFICAT MÉDICAL ET LE FORMULAIRE TOUCH FRANCE  
AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2021. PAS D'ACCÈS AU TERRAIN SI DOSSIER INCOMPLET !**

NOM :  
PRÉNOM :  
ADRESSE :  
DATE DE NAISSANCE :  
EMAIL :  
MOBILE :  
Personne à contacter en cas d'urgence ( Nom, Prénom, Téléphone ) :

Pour la saison 2021-2022, le prix de la licence est fixé à : **Licencié de la saison 2020-2021/ Nouveau licencié**

- 90 €/ 90 €** pour les MINEURS, 2 licences : Touch France et licence FFR Rugby à 5
- 90 € / 90€** pour les ÉTUDIANTS (sur présentation d'une carte) : licence Touch France ou FFR Rugby à 5
- 70 €/ 110€** pour les MAJEURS, licence Touch France
- 70 €/ 110€** pour les MAJEURS, licence FFR Rugby à 5 s
- 100 €/ 120€** pour les MAJEURS, 2 licences : Touch France et FFR Rugby à 5 (pour ceux qui veulent faire de la compétition dans les 2 disciplines)

*Si règlement par chèque, l'ordre est « Touch Rugby Voglans »*

---

**Votre souhait pour cette saison :**

- Je ne souhaite pas intégrer (ou seulement occasionnellement) une des équipes compétition (open ou mixte) et participer à des compétitions en tournois et / ou en championnat.
- Je souhaite intégrer une des équipes compétition (open ou mixte) et participer activement aux compétitions (tournois et / ou championnat).

*Ceci n'est pas un engagement définitif ; le souhait peut changer en cours de saison, sur simple échange avec les coaches.*

---

Tenue pour les entraînements : chaussures à crampons moulés (**interdiction de crampons vissés ou métalliques**), short, maillot de sport, coupe-vent, survêtement... selon la saison.

Tenue obligatoire des joueurs lors des matchs officiels : maillot du club numéroté ; short rouge ; chaussettes blanches (courtes ou longues, au choix).

En complément de cette fiche de renseignement, merci de fournir :

- Un certificat médical :
- a. Licence Touch France : papier libre du médecin, indiquant l'aptitude à la pratique du Touch Rugby (en compétition si souhaité).
- b. Licence FFR Rugby à 5 : format imposé par la FFR, le lien de téléchargement sera envoyé à chaque licencié-e
- Une photo d'identité pour les nouveaux joueurs-ses
- Une copie de la carte d'identité pour les nouveaux joueurs-ses
- Le paiement

Taille maillot:	Taille short:	Taille chaussettes:
-----------------	---------------	---------------------

ATTENTION, seuls les dossiers complets (fiche de renseignements, fiche Touch France, chèque, certificat médical, photo) seront récupérés et validés.

Date et signature :

Certificat Médical d'aptitude à la pratique du TOUCH :

Je, soussigné, Docteur .....

Certifie avoir examiné ce jour ..... (Nom, prénom)

et déclare qu'il / elle ne présente aucune contre-indication médicale apparente à la pratique du TOUCH à l'entraînement comme en compétition.

A : ..... le : .....

Cachet et signature du médecin :

Code RPPS : .....



# DEMANDE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE



## SAISON 2021 / 2022

Association / Club :

Licence demandée

N° licence Touch France (si connu) :

Nom : Prénom :

Date de naissance (jjmmaaaa):

A : Dpt :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

E-mail :

La demande d'adhésion doit être accompagnée d'un règlement de € (chèques à l'ordre de : ).

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, confirme par la présente ma demande de licence sportive auprès de Touch France, déclare me conformer au règlement intérieur de mon association et celui de Touch France en règle générale, ainsi qu'aux règles du jeu de Touch sur le terrain. Je reconnais être informé(e) d'un droit d'accès et de rectification auprès de Touch France (loi informatique et liberté du 06/01/1978).

\*pour les adhérent(e)s de moins de 18 ans ou majeurs incapables :

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, représentant légal, en qualité de \_\_\_\_\_ (Nom, Prénom), \_\_\_\_\_, déclare avoir été informé(e) des risques encourus pendant la pratique du Touch, en particulier des risques de dommages corporels et/ou matériels, y compris pendant les compétitions et/ou entraînements pratiqués avec des personnes adultes.

Par la présente et en connaissance de cause, j'autorise \_\_\_\_\_ (Nom, Prénom) à pratiquer le Touch et décharge l'association

\_\_\_\_\_ et Touch France de toutes responsabilités en cas de dommages corporels et/ou matériels.

### L'adhérent(e) ci-dessus déclare en outre :

Avoir été informé(e) de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance ayant pour objet d'offrir des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels conformément à l'article n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984.

J'accepte que :

- Les renseignements figurant sur ce document soient utilisés par l'association à des fins commerciales, associatives ou humanitaires
- Les photos de ma personne, prises lors de manifestations de Touch puissent être utilisées sur des supports de communication propre à TOUCH France

Date (jjmmaaaa):

Signature de l'adhérent (ou du représentant légal) :

[Signature area]

Renouvellement de Licence :

- J'atteste par la présente avoir répondu « NON » à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de licence (cf questionnaire médical CERFA N°15699\*01)
- J'ai répondu « OUI » à au moins une des questions (cf questionnaire médical CERFA N°15699\*01), **je dois donc fournir un certificat médical** qui sera conservé par mon club.

**NOTA : Dans le cas d'un changement de club, il est impératif que le licencié fournisse à son nouveau club un certificat médical de moins de 3 ans, même s'il a répondu « NON » au questionnaire.**

**Assurance responsabilité civile,**



## garantie accidents corporels & assistance voyage

Cette garantie a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que peuvent encourir les membres de la fédération en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, consécutifs de l'exercice des activités (entraînements, compétitions, tournois « découvertes », stages, etc.) de la fédération.

La présente garantie a pour objet de satisfaire à l'obligation d'assurance instituée par l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celles n° 92-652 du 13 juillet 1992 et 2000-627 du 6 juillet 2000. Cette partie obligatoire coûte 1,80€/an et est déjà incluse dans le prix de la licence.

Période de couverture : les garanties sont accordées sur la base d'une année du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021. La mention Saison 2020-2021 figurera sur la licence. Dans le cas d'un renouvellement de licence uniquement, le licencié est couvert pendant 1 mois supplémentaire. Le licencié aura donc jusqu'au 30 septembre 2021 pour prendre une nouvelle licence.

Dans le cadre du contrat collectif, il est prévu que les licenciés bénéficient au travers de la prise de leur licence, de la formule dite de base des garanties accidents corporels et de l'assistance voyage. Les licenciés ont intérêt à souscrire des garanties accidents corporels couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Les licenciés ont également intérêt à souscrire une assistance voyage couvrant les risques auxquels les voyages effectués dans le cadre de leur pratique sportive peuvent les exposer.

Ces garanties accidents corporels et assistance voyage d'un coût total annuel de **3,70€ TTC sont comprises dans le montant de la licence** mais ne sont pas obligatoires, le licencié a donc la possibilité de les refuser en cochant la case ci-dessous :

**Je refuse les garanties accidents corporels et assistance voyage et j'en suis informé de l'intérêt que présente le montant de la licence, lors de ma prise de licence.**



assistance voyage  
à comprises

**amb**  
ASSURANCES

Le descriptif des garanties obligatoires et optionnelles auxquelles ont droit les licenciés Touch France est joint à ce document et également disponible sur le site internet de Touch France : [www.touchfrance.fr](http://www.touchfrance.fr). La renonciation aux garanties accidents corporels et à l'assistance voyage implique que le licencié pourra être remboursé des cotisations liées aux options non souscrites.

Dans tous les cas et afin de faciliter la gestion, la cotisation est due en totalité par les licenciés (hors garantie complémentaire ci-dessous). La demande de remboursement

devra être transmise par mail à [tresorier@touchfrance.fr](mailto:tresorier@touchfrance.fr) accompagné d'une copie de la présente demande d'adhésion dûment complétée et signée.

## Garantie complémentaire :

**Touch France propose également, toujours par l'intermédiaire de MMA et AMB Assurances, des garanties complémentaires facultatives pour un montant de 9,10€/an en supplément du montant de la licence (quel que soit le type de licence souscrit, le montant est identique). Le détail de ces garanties est joint à ce document et également disponible sur le site internet de Touch France : [www.touchfrance.fr](http://www.touchfrance.fr).**

**Je souhaite souscrire aux garanties complémentaires pour un montant de 9,10€ supplémentaires.**

Uniquement dans le cas d'une souscription aux garanties complémentaires, envoyer la copie de la présente demande d'adhésion dûment complétée et signée accompagnée d'un chèque séparé de 9,10€ à l'ordre de Touch France par courrier à l'adresse suivante :

**Jean-Louis VELLE, 16 rue Saint Calmin, 63200 RIOM**

ou directement à Touch France par virement (avec votre nom et prénom dans la référence + scan de la présente demande complétée et signée à : [tresorier@touchfrance.fr](mailto:tresorier@touchfrance.fr))

Pour rappel, le règlement de votre adhésion est à effectuer directement auprès de votre club : seule la souscription aux garanties complémentaires proposées ci-dessus est à régler directement à Touch France.

### Informations et contact assurance

Société d'assurance : MMA IARD, représentée par AMB ASSURANCES, 64 Rue Boissière 75116 PARIS. Tel : 01 45 01 90 00. Email : [amb@mma.fr](mailto:amb@mma.fr)

La déclaration d'accident est téléchargeable sur notre site [www.touchfrance.fr](http://www.touchfrance.fr)

### Informations Touch France

Adresse : Chez M. Jérôme BRAHIM, 259 Boulevard de la Reine Jeanne, Hameau de l'Ara – Villa 9 – 06140 VENICE

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception* et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Chères présidentes et chers présidents de clubs,

Vous trouverez ci-joint le package d'affiliation pour la saison 2021/2022. Au travers de ce courrier, nous tenons à attirer votre attention sur certains détails.

## I. CONTENU DU PACKAGE

- Un dossier "assurance" contenant : l'attestation RC 2021/2022 et le tableau des garanties de la MMA
- Un dossier "arbitrage" contenant : des documents liés aux nouvelles règles de jeu FIT V5
- Un dossier "licences" contenant : le document de demande d'adhésion individuelle de licence, le cerfa, un modèle de certificat médical et le manuel d'utilisation de Iclub.
- Les documents nécessaires à l'affiliation ou réaffiliation de votre club ou section sportive.

## II. AFFILIATION DES CLUBS

Les demandes de réaffiliation **sont à envoyer** à l'adresse mail suivante : [secretaire@touchfrance.fr](mailto:secretaire@touchfrance.fr), en le renommant "**Nom club 2021/2022**". Je tiens à attirer votre attention que toutes les demandes d'affiliation ou de réaffiliation non complètes ne seront pas traitées. Il est de **votre responsabilité** de remplir **correctement et entièrement** l'ensemble des informations demandées sur les formulaires qui ont été refaits avec des champs à remplir informatiquement.

Il est important de nous fournir la totalité des informations demandées afin de pouvoir nous permettre de les mettre à jour sur notre site Web <https://www.touchfrance.fr>. N'hésitez pas à aller vérifier les informations qui concernent votre club et à nous signaler toute erreur.

## III. LICENCES FÉDÉRALES

**Toute licence saisie devra obligatoirement être payée auprès de Touch France:** une licence saisie dans iclub signifie que tous les documents ont été recueillis et que vous avez reçu le paiement. Nous rappelons que les nouveaux ont 3 entraînements "gratuits".

Les clubs doivent fournir impérativement lors du paiement au trésorier de Touch France une liste des licences concernées à l'adresse mail : [tresorier@touchfrance.fr](mailto:tresorier@touchfrance.fr). Sans cette liste, aucune licence ne sera validée ;

Toute personne prenant une licence doit **obligatoirement** fournir une photo, qui sera ajoutée à son dossier sur iClub ;



# SECRÉTARIAT FÉDÉRAL

## COMMUNICATION FEDERALE

18 JUILLET 2021

### AFFILIATIONS, NOTICE EXPLICATIVE

CORALIE CONNES

SECRETAIRE@TOUCHFRANCE.FR

Il est demandé aux adhérents d'anticiper au maximum leurs demandes, notamment à l'approche des compétitions et tournois ;

Les membres du Conseil Administratif de Touch France paient la part fédérale et ligue directement auprès du trésorier de Touch France et paient la part club au trésorier de leur association ;

Les joueurs français vivant à l'étranger ne doivent plus prendre de licence dans un club mais directement auprès de Touch France, il revient **DTNS et aux entraîneurs de l'équipe de France** de rediriger ces derniers vers Touch France via l'adresse mail : [licence@touchfrance.fr](mailto:licence@touchfrance.fr) ;

La MMA couvre les licenciés expatriés (il s'agit ici des joueurs ne résidant pas en France métropolitaine, DROM-COM, Nouvelle Calédonie, Andorre et Monaco) mais il leur revient de prendre une licence responsabilité civile dans leur pays de résidence pour être couvert lors des événements non organisés par Touch France ou un club affilié (entraînement, tournois, etc...).

La licence staff médical/manager EDF est destinée aux personnes extérieures non impliquées dans la vie d'un club mais participant aux événements EDF et doit être prise auprès de Touch France.

## V. FINANCEMENT DES LIGUES

Comme la saison dernière, les cotisations des ligues seront gérées par Touch France. Les clubs régleront à TF, pour chaque licence, la part fédérale et la part régionale et Touch France sera chargé de la redistribution des cotisations vers les ligues.

## VI. ASSURANCE

Il est de la responsabilité des clubs de transmettre les papiers d'assurances ainsi que les avantages de l'assurance complémentaire aux licenciés.

L'assureur nous permet également pour chaque licencié de prendre **individuellement des garanties complémentaires** pour un montant de **9,10 € supplémentaires**. Ces garanties complémentaires permettent de faire monter l'indemnité en cas de décès à 50000 € de plus (soit 75000 €) et l'indemnité incapacité permanente de 55000 € de plus (donc 75000 € également) et dans ce cas sans franchise d'intervention donc dès le 1er pour cent d'invalidité, l'indemnité est due (selon calcul énoncé plus haut).

Enfin, ces garanties couvrent aussi la perte de salaire (en complément des indemnités journalières de la Sécurité Sociale) à hauteur de 25 € / jour (franchise de 15 jours) sans que le total quotidien ne puisse dépasser le montant quotidien du salaire de chaque salarié. **Une coche sur le bulletin d'adhésion est prévue à cet effet.**

## VII. LABELS FÉDÉRAUX

Touch France décerne deux labels afin de récompenser les clubs qui contribuent au développement du touch féminin et des écoles de Touch (catégories U12 et U15, U12 = joueur ou joueuse né(e) après le 01/01/2010 et U15 = joueur ou joueuse né(e) après le 01/01/2007).

Vous pensez pouvoir bénéficier d'au moins l'un des labels?

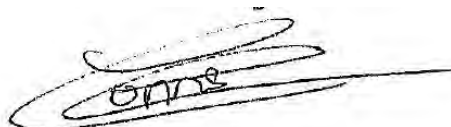
-rdv sur <https://www.touchfrance.fr/labels/>

-renvoyez les questionnaires avant le 31/10 à l'adresse secretaire@touchfrance.fr

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente saison et reste à votre disposition pour de plus amples renseignements si besoin.

**Coralie CONNÈS**

Secrétaire de Touch France – Fédération nationale de Touch  
Rugby,  
Vice-directrice de la LNT – Ligue nationale de Touch Rugby



**LNT**

LIGUE NATIONALE  
DE TOUCH RUGBY